

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des- Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 20h30 en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Francis RIVIERE, maire.

Nombre de membres en exercice : **14** Présents : **11** Votants : **11**

Date de convocation : **11/12/2025**

Date d'affichage : **18/12/2025**

Etaient présents : AUGER Frédéric, AUGER Christophe, BELAUD Claude, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, GAUTOURNEAU Ludovic, AUVINET Régine, DESMIER Jean-Louis, PERRIN Jérémy, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis

Absents : MORIN Tommy et PAIN Céline excusés et FOVEZ Karine

Secrétaire de séance : AUGER Frédéric

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur AUGER Frédéric est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 11 décembre 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025.

3. Etablissement Public Foncier (EPF) – Avenant n°1 à la convention d'action foncière

Pour rappel, l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la commune ont signé une convention d'action foncière en vue de réaliser un projet d'habitat en date du 08/04/2024.

L'EPF a approuvé lors de son conseil d'administration du 27/11/2025 un avenant n°1 à la convention en ajoutant un article concernant la minoration foncière à savoir un déficit de 213 773.24 € HT soit 254 527.89 € TTC avec une prise en charge de l'EPF) hauteur de 66 867.40 € HT soit 80 240.88 € TTC.

Le montant restant à la charge de la commune est de 146 905.84 € HT soit 174 287.01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune et l'EPF relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat – Ilot de la Huguenoterie
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Convention de partenariat Multi'service – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec Multi'service pour l'année 2025.

Elle a pour but de déterminer le cadre dans lequel la commune peut utiliser les services de Multi'service.

La commune peut faire appel à Multi'service en raison de besoins liés :

- Au remplacement de salariés (en congés, en arrêt maladie, en formation, etc...),
- A diverses activités nécessitant un renfort de personnel.

Pour 2026, il convient de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la convention de partenariat Multi'service pour l'année 2026,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Logements locatif 15 Rue du Presbytère : remboursement de factures d'eau suite à une fuite

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le vieillissement des canalisations devant le logement locatif situé au 15 rue du Presbytère a entraîné des fuites sur le réseau d'eau potable provoquant une consommation d'eau plus importante pour le locataire et précise que des demandes de tarif fuite ont été sollicitées auprès de la SAUR qui n'ont pas été accordées sachant qu'un tarif fuite a déjà été accordé en 2019.

Monsieur le maire précise que les canalisations d'eau potable ont été remplacées et propose au conseil municipal de rembourser au locataire la moitié du volume d'eau excédentaire sur une moyenne de consommation des trois dernières années soit 106 m³.

Vu la demande de Mr HILAIRET Sébastien,

Vu les pièces justificatives fournies par le demandeur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De rembourser au locataire, Mr HILAIRET Sébastien, la moitié du volume d'eau excédentaire à savoir 53 m³ (106 m³ / 2) au tarif appliqué par la SAUR,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- Que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 – article 6718.

6. Renouvellement de la convention de mise à disposition avec le SIVOM Pôle Jules Verne pour Mme GUERIN Anne

Monsieur le maire indique que la convention de mise à disposition avec le SIVOM Pôle Jules Verne pour Mme GUERIN Anne arrive à échéance le 31/12/2025.

Il convient de la renouveler à compter du 01/01/2026 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2028) avec la prise en compte des heures à effectuer à savoir 4h30 par semaine au lieu de 3h30 (délibération du conseil municipal du 21/01/2025).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler la convention avec le SIVOM Pôle Jules Verne pour la mise à disposition de Mme GUERIN Anne pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2028,
- De prendre en compte les heures effectuées par semaine à savoir 4h30,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe le conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de procéder au recrutement d'agent technique polyvalent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ce grade seront inscrits au budget, chapitre 012,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire informe le conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 20 février 2026 afin de procéder au recrutement d'agent administratif polyvalent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 20 février 2026,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ce grade seront inscrits au budget, chapitre 012,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Programme de travaux de voirie 2026

Le responsable de la voirie donne un compte-rendu de la réunion de la commission et indique que des travaux de réfection sont nécessaires sur plusieurs voies communales.

Après avoir entendu le compte-rendu de la réunion de la commission voirie, le conseil municipal, demande une estimation à Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay-le-Comte pour les travaux de réfection des voies communales suivantes :

- Route de l'Humeau Guyard,
- Route de la Pironnière,
- Route de la Pierre Martin jusqu'au 123 (Lieu-dit la Pierre Martin),
- Route du Quaireux de la D63 jusqu'au domicile de Mr Jean-Luc Morin,
- Route des Basses Vallées.

10. Questions diverses

Plantation des arbres sur les chemins de St Jacques de Compostelle

En collaboration avec l'association Vendéenne des pèlerins de Saint Jacques Vendée Compostelle – Mont Saint-Michel, le Département de la Vendée a octroyé 5 arbres pour la commune à planter sur le chemin Compostelle-Mont Saint-Michel. Ces derniers ont été plantés le mercredi 17 décembre 2025 avec la mise en place de plaquettes informatives.

SYDEV

Le SYDEV souhaite connaître les futurs projets de la commune pour l'année 2026. A ce jour, un projet est en cours celui de la construction de 8 logements Rue de la Huguenoterie. Cependant, ce dernier est porté par Vendée Logement. Il n'y a donc pas de projet à déclarer à ce jour.

En revanche, après concertation avec l'ensemble des élus présents, un courrier sera envoyé au SYDEV pour notifier la suppression :

- des points lumineux défectueux présents au sol autour de l'église,
- des deux candélabres (avec maintien du matériel auprès du service technique de la commune) situés au plan d'eau N°2 à proximité de la pêcherie.

Enfin, une réflexion est en cours pour la remise en état de l'éclairage du vitrail de l'église.

SYCODEM

Point de regroupement : une réunion a eu lieu pour définir les différents points de regroupements. L'information de ces points sera diffusée par le SYCODEM.

Bac collecte coquilles huîtres et coquillages : la collecte débutera le vendredi 26 décembre pour se terminer le 09 janvier 2026.

Incivilités

Monsieur le Maire indique qu'une plainte a été déposée auprès des services de la Gendarmerie concernant les incivilités provoquées sur l'éclairage publique du terrain de foot par la coupe des câbles.

Rénovation et extension des vestiaires du terrain de foot

Monsieur le Maire indique que la signature du marché a eu lieu le 04/12/2025 à 14h00 à la Mairie. Les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis à 14h30.

Le chantier démarrera la semaine N°2 de janvier 2026.

Aménagement Rue de la Gâtine

La réception de l'aménagement de la Rue de la Gâtine a eu lieu le 12/12/2025 à 11h00 en présence de Mr GIRAUD (Maître d'œuvre)

FCPB

L'association FCPB a fait parvenir deux demandes à la mairie concernant les festivités de la Féria qui se déroulera le 06 et 07 juin 2026 à savoir :

- le renforcement du compteur électrique de la commune au plan d'eau avec une puissance augmentée de 6 kVa à 36 kVa pendant la période de la manifestation à savoir du 06 au 07 juin 2026. Les frais supplémentaires engendrés par cette manipulation serait pris en charge par l'association,
- l'utilisation du lave-vaisselle de la salle polyvalente Le Casoar pour le nettoyage des plateaux et de la vaisselle utilisée.

Après concertation avec l'ensemble des élus présents, le conseil municipal a décidé de répondre favorablement aux demandes faites par l'association FCPB sous condition que la salle ne soit pas louée et que les cuisines soient nettoyées et respectées après utilisation. Un courrier réponse sera envoyé à l'association.

Bulletin municipal

La distribution du bulletin municipal interviendra la semaine N°1 avant le 01/01/2026.

Calendrier :

- Jeudi 15 janvier 2026 : cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- Vendredi 16 janvier 2026 à 19h00 : cérémonie des vœux de la commune dans la salle polyvalente Le Casoar

Prochain conseil :

- Mardi 20 janvier 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire,
Francis RIVIERE



Le secrétaire de séance,
Frédéric AUGER